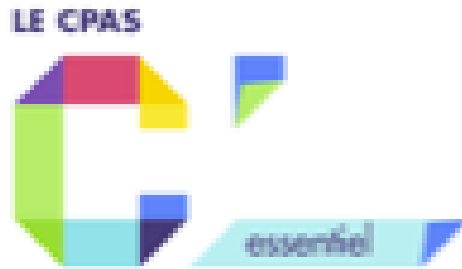


TAXI SOCIAL DU CPAS DE NEUPRE



Taxi social de la commune de Neupré

Date d'expertise : 08 février 2022

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 (sauf jours fériés ou jours de congés de l'Administration)

Rue Des Deux Églises 16
4120 Neupré

+32 43 72 99 70
info@neupre.be

Information générales

Le service dispose d'un véhicule ordinaire, la personne doit savoir se transférer.

Le taxi social assure à la population de Neupré les transports à caractère médical ou autre : faire des démarches administratives, rendre visite à un proche en maison de repos...

Audit

Retrouvez ici l'audit détaillé du lieu

01 Les services proposés sont

En dehors du domicile

Prendre un transport adapté

Pour un déplacement médical

Pour un déplacement personnel

Le public cible

Des personnes en situation de handicap

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes marchant difficilement ou appareillées
- Les personnes aveugles
- Les personnes mal voyantes
- Les personnes sourdes
- Les personnes mal entendantes
- Les personnes présentant une déficience intellectuelle
- Les personnes présentant des troubles de l'apprentissage.
- Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

Des catégories d'âge

- Les jeunes enfants de 0 à 3 ans
- Les jeunes enfants de 3 à 6 ans
- Les enfants de 6 à 12 ans
- Les adolescents de 12 à 18 ans
- Les jeunes adultes de 19 à 21 ans
- Les adultes de 22 à 64 ans
- Les séniors de 65 à 79 ans
- Les séniors de plus de 80 ans

Auteur :

Gwen Fourmanois

